

# Classic Val de Sèvres

## 4<sup>ème</sup> Rallye Historique de Régularité FFSA

+ Catégorie découverte (sans prise de temps) hors FFSA  
+ Catégorie véhicules énergie alternative et CO<sup>2</sup><120g/Km

Samedi 9 et dimanche 10 mai 2009

### DEMANDE D'ENGAGEMENT



- Je souhaite participer au Classic Val de Sèvres et désire engager le véhicule dont je suis propriétaire ou dûment autorisé et décrit dans la fiche d'engagement au dos.
- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis concernant mon véhicule, le conducteur et le navigateur.
- J'accepte sans aucune réserve les termes des règlements soit régularité soit découverte du Classic Val de Sèvres et m'engage à le disputer dans le respect de l'éthique sportive et de son cadre convivial. J'ai bien noté qu'il m'appartient de souscrire toute assurance complémentaire que je jugerai utile. Je décharge l'ASAC Deux-Sèvres, ses responsables, les organisateurs et les commissaires de toute responsabilité pour les dommages qui pourraient survenir à ma personne et/ou à mes biens et qui ne seraient pas indemnisés en régularité par les assurances souscrites par la FFSA au titre de la licence.
- Pour être prise en compte la demande d'engagement doit être accompagnée des droits d'engagement. Ceux-ci comprennent pour le véhicule et deux personnes, les frais d'organisation générale de l'épreuve, son assurance, l'encadrement sportif et logistique, les repas du samedi midi et soir ainsi que du dimanche midi, le café brioche du samedi et dimanche matin, les plaques de rallye, les numéros de portières, les documents relatifs à l'organisation, et le cadeau de bienvenue.

avant le 16 mars 2009	180 €
à partir du 16 mars 2009	260 €

- Clôture des inscriptions le 21 avril à minuit.
- Pour la régularité le règlement est conforme à la réglementation FFSA, les personnes qui ne possèdent pas de licence compétition FFSA 2009, **doivent remplir la demande de Titre de Participation Régularité Régional (TPRR) jointe à la demande d'engagement valable pour la seule manifestation et fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport automobile (pilote et navigateur) de moins d'un mois.**
- Pour les catégories **découverte et énergie alternative** (GPL, GNL, Electrique, Hybride, CO<sup>2</sup><120g/Km) hors FFSA\* pas de licences obligatoires ni de certificats médicaux.  
\* possibilité de régularité en fonction de l'année du véhicule pour la catégorie énergie alternative.

Une remise de 5 € à déduire sur le TPRR pour toute personne membre de l'Automobile-Club ou de l'ASAC.  
Sans les sponsors de l'organisateur +150€.

TPRR conducteur 30€ ou 25€ =	
TPRR navigateur 30€ ou 25€ =	
Sans sponsors +150 € =	
<b>Total général</b>	<b>=</b>

- Pour des raisons d'organisation le nombre de véhicules est limité à 60. les inscriptions seront retenues selon l'ordre de réception. Ne tardez donc pas à vous inscrire.
- Les chèques doivent être rédigés à l'ordre de l'ASAC Deux-Sèvres, ils ne seront encaissés qu'après la réunion du Comité d'Organisation et la publication de la liste officielle des équipages à partir du 21 avril. En cas de désistement après la date du 21 avril 2009, 50 % des droits d'engagement resteront acquis à l'organisation.
- J'autorise l'organisateur à prendre des photographies de mon véhicule pour les utiliser pour la promotion du rallye : **OUI - NON** (rayer la mention non retenue)

Date :

Nom :

Signature :

**Association Sportive de l'Automobile-Club des Deux-Sèvres**

49 Avenue de La Rochelle 79000 NIORT - Tel : 05 49 06 07 07

Site: [www.automobile-club79.com](http://www.automobile-club79.com) - Courriel : [asac79@laposte.net](mailto:asac79@laposte.net)